

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 décembre 2009
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-quatrième année

**Lettre datée du 28 décembre 2009, adressée au Secrétaire
général par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Alors que le monde célèbre la naissance de Jésus-Christ, messager de la paix et de l'amour envers l'humanité, Israël, Puissance occupante, continue d'imposer son châtement collectif et ses sanctions au peuple palestinien. Bethléem, qui est encerclée par le mur illégal érigé par Israël et une myriade de colonies, est aussi systématiquement isolée et séparée des chrétiens palestiniens et des pèlerins du monde entier du fait de la politique et des pratiques israéliennes brutales et illégales, parmi lesquelles les mesures de châtement collectif qui sont prises en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève.

Les civils palestiniens vivant dans la bande de Gaza continuent d'être assiégés et contraints d'endurer un autre jour de fête et le début d'une autre nouvelle année soumis à un blocus illégal, injuste et inhumain. Ce Noël, Israël, Puissance occupante, a accordé des permis à moins de 20 % des chrétiens palestiniens de la bande de Gaza qui souhaitaient exercer leur droit de pratiquer leur culte et se rendre sur les lieux saints à Bethléem et Jérusalem à l'occasion de cette importante fête religieuse. Seule une poignée des quelque 400 Gazaouis ayant reçu un permis a finalement été autorisée à sortir de la ville.

Les chrétiens palestiniens vivant en Cisjordanie subissent les mêmes souffrances. À peine 30 % de ceux qui ont fait une demande en vue de se rendre à Jérusalem à cette occasion ont reçu un permis. La poursuite des violations des droits fondamentaux des Palestiniens par Israël, notamment leur liberté de culte, devrait être condamnée dans les termes les plus forts par la communauté internationale et il faut exiger de la Puissance occupante qu'elle respecte toutes ses obligations juridiques et cesse de violer les droits fondamentaux du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

Les Palestiniens, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, ne devraient pas avoir à demander un permis pour se rendre sur leurs lieux saints dans leur propre patrie.



Cette pratique, qui prend de plus en plus souvent un caractère de sanction, fait partie de la politique systématique d'Israël qui vise à maintenir les Palestiniens séparés en les privant de la liberté de circuler et de leurs droits fondamentaux de pratiquer leur religion et de se réunir, ce qui a ébranlé les fondements mêmes de la société durant ces nombreuses et longues années d'occupation brutale.

Au début de ce mois, Israël, Puissance occupante, a aussi lancé une nouvelle campagne de répression contre les militants qui participaient à des manifestations de résistance populaire pacifique pour protester contre le mur illégal et les colonies. Dans le cadre de cette campagne, plusieurs militants du Comité populaire de résistance contre le mur et les colonies ont été arrêtés en différents endroits de la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est.

Le 10 décembre 2009, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté Abdullah Abu Rahmah, enseignant et coordonnateur du Comité populaire de Bil'in contre le mur et les colonies, qui mène une campagne de protestation non violente contre le mur depuis cinq ans et a engagé une action en justice. Un nombre important de militaires des forces d'occupation israéliennes ont investi le quartier d'Al Tira à Ramallah et effectué une descente au domicile d'Abu Rahmah, qu'ils ont emmené dans un lieu inconnu. Le 22 décembre 2009, il a été inculpé par un tribunal israélien pour plusieurs chefs d'accusation liés à son rôle de dirigeant du Comité populaire. Depuis juin 2009, 31 habitants de Bil'in ont été appréhendés par les forces d'occupation israéliennes.

Le 29 juillet 2008, Ahmad Husam Yousef Mousa, qui était âgé de 10 ans, a été tué par les forces d'occupation israéliennes; il courait lorsque celles-ci ont ouvert le feu sur des militants qui manifestaient contre le mur à Bil'in. Le 17 avril 2009, Bassem Abu Rahman (30 ans) a été abattu au cours d'une manifestation se déroulant dans ce village. Il participait à la manifestation organisée chaque semaine pour protester contre le mur d'annexion construit par Israël et criait en direction des forces d'occupation israéliennes « Notre protestation est non violente, il y a des enfants et des étrangers parmi nous ». Il n'a pas pu poursuivre car il a été touché à la poitrine et tué par les forces d'occupation israéliennes, qui ont utilisé un nouveau type de bombe lacrymogène.

Le 15 décembre 2009, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté Jamal Juma', un des organisateurs de la Campagne populaire contre le mur et les colonies et membre du Comité national palestinien du Registre des dommages causés par le mur illégal, au point de contrôle de Qalandiya, dans le nord de Jérusalem-Est occupée. Après un interrogatoire de plusieurs heures, les forces d'occupation israéliennes l'ont menotté et ramené chez lui à Jabal Al-Mukaher (mont Scopus). Elles ont perquisitionné son domicile pendant deux heures sous le regard terrifié de son épouse et de ses trois enfants et ont confisqué son ordinateur et son téléphone portable. En partant, un soldat israélien a menacé son épouse en lui disant qu'elle ne le reverrait plus. M. Juma a ensuite été transféré au centre de détention d'Almaskubia, où il est toujours incarcéré sans avoir été inculpé. Les forces d'occupation israéliennes ont aussi emprisonné Mohammed Othman, coordonnateur des jeunes participant à la Campagne de protestation contre le mur et les colonies, ainsi que plusieurs autres militants non violents.

Le 17 décembre 2009, à Ramallah, les forces d'occupation israéliennes ont perquisitionné le domicile de Salam Kanaan, une jeune fille âgée de 18 ans, sous prétexte qu'elles cherchaient la version originale de la vidéo qu'elle avait filmée le 7 juillet 2008, montrant un soldat israélien abattant un civil palestinien fait

prisonnier, Ashraf Abu Rahmah, en la présence de son commandant, alors qu'il était menotté et avait les yeux bandés, dans le village de Ni'lin, à l'ouest de Ramallah.

À ces pratiques illégales, brutales et abusives viennent s'ajouter les innombrables autres actes d'agression militaire qu'Israël continue de perpétrer contre le peuple palestinien dans une volonté délibérée de déstabiliser davantage la situation précaire qui règne dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et de raviver le cycle de violence meurtrière entre les deux parties, afin d'échapper aux pressions internationales croissantes dont le Gouvernement israélien fait l'objet et de masquer la responsabilité qu'il porte dans l'échec des efforts destinés à relancer le processus de paix.

Le samedi 26 décembre 2009, les forces d'occupation israéliennes ont abattu six Palestiniens dans deux attaques distinctes. À Naplouse, dans la Cisjordanie occupée, elles ont investi la ville aux premières heures du jour et assassiné Ra'ed Al-Sarkaji, Ghassan Abu Shark et Anan Subih de sang froid. Le Premier Ministre, Salam Fayyad, a affirmé que cette opération était une escalade dangereuse qui visait la sécurité et la stabilité instaurées par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie. À Gaza, à la veille du premier anniversaire de la guerre brutale, impitoyable et destructrice menée par Israël contre la bande de Gaza, les forces d'occupation israéliennes ont tué trois Palestiniens près du passage de Beit Hanoun. Il s'agissait de Mahmoud Al-Sharat'ha, Iani Abu Ghazal et Bashir Abu D'heil, tous trois âgés d'une vingtaine d'années.

La communauté internationale, dont le Conseil de sécurité, porte une responsabilité claire à cet égard et doit agir avec fermeté en adoptant d'urgence des mesures pour remédier à cette grave situation et mettre fin aux violations du droit international commises par Israël, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme. On ne saurait tolérer qu'Israël continue de bénéficier de l'impunité. Il doit être tenu responsable pour les crimes de guerre et les violations qu'il commet et contraint d'agir conformément aux lois et aux principes reconnus par les nations et les peuples civilisés.

La présente lettre fait suite aux 351 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise que connaît, depuis le 28 septembre 2000, le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 14 décembre 2009 (A/ES-10/471-S/2009/662), constituent des annales des crimes qu'Israël, Puissance occupante, commet contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, Puissance occupante, doit répondre de ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces exactions doivent être traduits en justice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**